

ÉLECTIONS MUNICIPALES – 15 ET 22 MARS 2026

# Le Nouveau Paris Populaire



**SOPHIA  
CHIKIROU**

PRÉSENTE  
SON PLAN POUR

**L'ACCESSIBILITÉ  
UNIVERSELLE**



[sophiapourparis.fr](http://sophiapourparis.fr)



LA  
**FRANCE  
INSOUMISE**  
PARIS



**Faire de l'accessibilité universelle une réalité n'est pas une option : c'est une exigence de justice sociale et de dignité collective. Dans une ville comme Paris, capitale dotée de moyens considérables, l'exclusion quotidienne de centaines de milliers de personnes en situation de handicap n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat de choix politiques répétés, tant au niveau de la ville que de la Région. Alors que la loi impose depuis près de vingt ans l'accessibilité totale de l'espace public, des transports, et des services, les renoncements se sont accumulés, au détriment de l'égalité réelle. Paris doit être une ville réellement faite et aménagée pour toutes et tous. Nous en faisons la grande cause communale de notre mandature.**



# NOTRE CONSTAT

## *Un recul inquiétant des droits des personnes en situation de handicap en France*

En France, près de 15 millions de personnes vivent avec un handicap. Cette réalité, qui touche **plus d'une personne sur cinq** dans le pays, recouvre des situations multiples, souvent cumulatives et parfois invisibles : handicaps moteurs, sensoriels, psychiques, cognitifs, maladies chroniques, handicaps temporaires ou évolutifs. Le handicap n'est ni marginal ni exceptionnel. Il traverse toutes les générations, tous les territoires, toutes les catégories sociales. Et il concerne, au-delà des personnes directement touchées, l'ensemble de la société.

L'accessibilité n'est donc pas une revendication catégorielle. Elle conditionne l'autonomie des personnes âgées, la vie quotidienne des parents avec poussette, la mobilité des personnes blessées, malades ou en perte temporaire de capacités. Elle est un prérequis de la liberté et l'égalité, mais aussi un enjeu de justice sociale.

Une ville où l'accessibilité n'est pas totale relève donc d'un choix politique : celui de l'inaction et, disons-le franchement, celui de l'hypocrisie et de l'**exclusion d'une partie importante de la population**.

Pourtant, le cadre légal est sans ambiguïté : **la loi du 11 février 2005 a posé le principe de l'accessibilité universelle des logements, des établissements recevant du public, des transports et de l'espace public**. Officiellement, les autorités politiques affichaient un objectif clair visant **100 % d'accessibilité à l'horizon 2015**. Ce texte reconnaissait que l'inaccessibilité n'est pas une fatalité technique, mais une construction sociale et politique qui produit de l'exclusion.

Or, loin de concrétiser cette ambition, l'État a progressivement organisé un recul assumé. En 2018, la majorité macroniste a acté l'un des renoncements les plus lourds de conséquences en matière de politique du handicap. Alors que l'ensemble des logements neufs étaient soumis à une obligation d'accessibilité, la loi ELAN a abaissé ce seuil à 20 % des logements nouvellement construits. Cette décision a mécaniquement aggravé la pénurie de logements adaptés, en particulier dans le parc social, et a reporté sur les personnes concernées la charge de l'adaptation de leur logement. Ce choix n'est ni neutre ni technique : il sacrifie le droit au logement sur l'autel de considérations économiques et d'intérêts privés.



## *L'accessibilité universelle, grande oubliée de la politique municipale parisienne*

En 2024, Anne Hidalgo a déclaré au sujet de l'accessibilité universelle : « cela reste, pour moi, un échec ». Nous ne pouvons, hélas, qu'être d'accord avec la maire sortante. Sur 15 villes évaluées en la matière en 2020 par l'Ifop et APF France Handicap, **Paris était dernière**.

En 2021, moins d'un tiers des ERP parisiens – publics et privés confondus – étaient accessibles aux personnes en situation de handicap, alors même que la loi imposait leur accessibilité totale en 2015. L'obligation légale a été progressivement vidée de sa portée par un recours massif aux dérogations : en 2022 et 2023, près des trois quarts des demandes de dérogation formulées par les ERP parisiens en matière d'accessibilité ont été validées. Le régime dérogatoire est devenu la norme, malgré les alertes répétées des acteurs associatifs.

La situation n'est pas plus reluisante dans les transports, avec seulement **une ligne de métro accessible, 90 % des stations de métro parisiennes et un tiers des gares d'Île-de-France** qui ne sont pas accessibles aux personnes en situation de handicap.

À Paris, la responsabilité de la municipalité est d'autant plus engagée que la Ville dispose de leviers directs et déterminants. Pourtant, derrière les annonces et la communication affichées, les résultats prouvent un renoncement. La majorité municipale a annoncé deux « stratégies handicap » quinquennales successives. L'objectif affiché était l'inclusion et l'accessibilité universelle. Les faits racontent une autre histoire.

Selon la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), les délais de traitement des dossiers des personnes en situation de handicap se sont allongés : plus de cinq mois et demi en moyenne en 2023, plus de six mois en 2024, alors même que la loi garantit un délai maximal de quatre mois. Le taux de vacance des postes au sein de la MDPH atteint 15 %. Cette situation place des milliers de personnes dans une attente administrative qui suspend concrètement l'accès à leurs droits, et dont seulement **un usager sur cinq** est satisfait.



En matière de logement, les chiffres sont tout aussi révélateurs. 37 % seulement des logements gérés par Paris Habitat, premier bailleur public parisien, sont accessibles depuis la rue aux personnes en situation de handicap, tandis qu'à peine un quart des ménages parisiens titulaires de la carte mobilité inclusion bénéficient d'un logement adapté. Et, moins de 3 % des logements sociaux parisiens sont réellement adaptés aux personnes utilisant un fauteuil roulant. Ces données traduisent un décalage profond entre les besoins réels et l'action publique.

Depuis 2024, la Ville met en avant la création de quartiers dits d'« accessibilité augmentée ». Cette orientation pose problème. Les moyens engagés restent limités : 8,5 millions d'euros, soit 0,7 % du budget municipal, ce qui représente à peine 44 euros par personne en situation de handicap recensée par la MDPH. Surtout, ces quartiers ne couvrent que 8 % du territoire parisien, consacrant une accessibilité partielle et territorialisée, au lieu d'un droit garanti partout.

La situation de la voirie illustre également ce renoncement. Le **Plan de mise en accessibilité de la voirie (PAVE)**, obligatoire depuis 2009, n'a plus fait l'objet d'une révision intégrale depuis 2012 et n'est assorti d'aucune échéance contraignante. Résultat : 16 % des trottoirs parisiens présentent une largeur inférieure aux normes de confort pour les personnes en situation de handicap, et 5 % sont même en dessous du seuil réglementaire minimum.

En 2023, l'association APF France Handicap a dressé un constat sévère, estimant qu'il existait un « sacré retard sur la voirie, alors que la mairie de Paris en est pleinement responsable ». Ce constat vaut également pour les 2 763 ERP publics relevant directement de la compétence municipale. Malgré des reports successifs, l'objectif d'accessibilité totale n'est toujours pas atteint : fin 2024, plus d'un quart des équipements municipaux restaient inaccessibles, et la majorité sortante assume désormais qu'à la fin de l'année 2026, l'ensemble des ERP municipaux ne sera toujours pas accessible.

Paris, dont la maire sortante adore se vanter de l'obtention de distinctions internationales, a systématiquement échoué à obtenir l'Access City Award, prix européen attribué par la Commission européenne aux villes qui mettent en œuvre une politique d'accessibilité universelle effective. Il faut dire que ce prix ne récompense ni les intentions ni les effets d'annonce, mais des résultats concrets et vérifiables. Pour y prétendre, les villes doivent démontrer une accessibilité réelle et continue de la voirie et de l'espace public, la mise en



conformité effective des bâtiments et équipements publics, des transports accessibles et interopérables, un accès effectif au logement, des services numériques accessibles, ainsi qu'une participation structurée des personnes en situation de handicap à la décision publique. Elles doivent également se doter de calendriers contraignants, d'indicateurs publics de suivi et de mécanismes de correction en cas de retard.

Tout ce que la majorité sortante n'a pas fait ! Elle confirme, de manière indépendante, que l'accessibilité parisienne reste partielle, territorialisée et insuffisamment garantie, loin des standards atteints par les villes européennes qui ont fait de l'accessibilité universelle un choix politique central. Force est de constater que la « ville du quart d'heure », slogan si cher à la majorité sortante, n'est qu'une incantation pour les Parisiennes et Parisiens en situation de handicap.

Il ne s'agit pas d'un simple retard technique ou administratif. Il s'agit d'une stratégie de reports, de dérogations et de renoncements, dont les conséquences sont concrètes : perte d'autonomie, isolement, non-recours aux droits, fatigue permanente face aux obstacles. Une ville qui n'est pas accessible est une ville qui discrimine.



## NOTRE VISION

Nous nous engageons clairement à rendre Paris accessible à toutes et tous. **L'accessibilité universelle sera la grande cause communale de la mandature insoumise à Paris, le budget qui y sera consacré répondra aux besoins.**

Nous garantirons les droits fondamentaux à la liberté de circulation des personnes en situation de handicap qui ne doivent pas être empêchées d'accéder aux transports en commun, quand elles le veulent, quels que soient leurs revenus. En mettant des moyens ambitieux pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, nous répondrons aussi à toutes les situations qui peuvent concerner chaque parisien ou visiteur.

Rendre Paris accessible ne peut pas être considéré comme une dépense de trop : c'est un investissement fondamental pour la société.

# NOTRE PLAN D'ACTIONS

## **Renforcer la gouvernance politique de l'accessibilité et de l'autonomie**

- Élargir le rôle et les missions du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie à l'évaluation, au suivi et à l'alerte sur les politiques d'accessibilité avec obligation pour la Ville de répondre publiquement à ses avis et recommandations
- Structurer la coopération entre les Conseils Locaux du Handicap (CLH) et le CDCA pour assurer un maillage efficace et réactif
- Organiser des Conseils Locaux du Handicap (CLH) dans tous les arrondissements en lien avec les Maisons de quartier et les doter de moyens dédiés afin de conseiller et orienter l'action municipale
- Engager le Conseil de Paris par l'adoption d'une délibération à ne pas voter un projet d'aménagement de l'espace public sans avis favorable du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), avec obligation de médiation publique en cas de désaccord
- Réserver 10 % du Budget Participatif de la Ville de Paris à des projets favorisant l'objectif d'accessibilité universelle des personnes en situation de handicap

## **Lutter contre le validisme et les discriminations**

- Charger l'Observatoire parisien des discriminations, doté d'une autonomie statutaire, composé majoritairement de personnes en situation de handicap, de personnes âgées en perte d'autonomie, d'associations représentatives et d'experts indépendants. Ses missions : documenter et rendre publiques les discriminations, notamment liées au handicap et au validisme ; recueillir les saisines des citoyennes et citoyens, d'accompagner les victimes dans leurs démarches et de les orienter vers les autorités compétentes, notamment le Défenseur des droits ; disposer d'un pouvoir d'audition des agents et élus municipaux ; publier des notes et des rapports auxquels la Ville devra répondre publiquement



## **Planifier la mise en accessibilité de 100 % des équipements municipaux (crèches, écoles, bibliothèques, centres sportifs, mairies, etc.) d'ici la fin de mandature**

- Actualiser le Plan de mise en accessibilité de la voirie (PAVE), en publier chaque année un état d'avancement débattu publiquement lors du Conseil de Paris avec imposition d'un calendrier clair de mise en conformité de la voirie pour atteindre l'objectif de trottoirs 100 % accessibles à horizon 2032
- Lancer dès la première année du mandat un plan pluriannuel d'accessibilité des locaux et former les agents en lien avec le public à l'accueil des personnes en situation de handicap
- Généraliser l'accompagnement financier accordé aux commerces des quartiers d'accessibilité augmentée couvrant 8 % du territoire parisien à l'ensemble des commerces de proximité et de l'économie sociale et solidaire de Paris, et communiquer sur le dispositif en coordination avec les mairies d'arrondissement

## **Garantir un accès aux droits et lutter contre le non-recours**

- Augmenter la contribution de la Ville de Paris au budget de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) afin d'augmenter les moyens humains consacrés à l'évaluation et à l'examen des demandes et diminuer ainsi significativement les délais de traitement
- Proposer un pair-accompagnant pour l'aide au remplissage des formulaires MDPH, pour lutter efficacement contre l'accès aux droits par les personnes en situation de handicap
- Créer un guichet unique pour les personnes en situation de handicap dans chaque mairie d'arrondissement, en collaboration avec la MDPH, pour lutter contre le non-recours aux droits et faciliter l'orientation et l'accompagnement des personnes en situation de handicap
- Renforcer le rôle du Comité des Usagères et Usagers (CUU) de la MDPH de Paris en prévoyant son audition obligatoire par la Commission exécutive sur les sujets relatifs à la qualité du service, et en lui accordant un droit de saisine avec obligation de réponse motivée dans un délai de deux mois

- 
- Ouvrir l'aide Paris Solidarité Handicap dès la première année de résidence au lieu de trois années comme actuellement exigé par la majorité sortante
  - Mettre en place un réseau municipal de bourses de matériel médical et d'ateliers de réparation en collaboration avec les acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire

## Réaliser l'accessibilité universelle des transports en commun

- Engager la ville de Paris à négocier l'élaboration d'un calendrier accéléré et à cofinancer avec Île-de-France Mobilités (IDFM), la région et l'État, l'accessibilité universelle du réseau de transports francilien, notamment en combinant développement de lignes de bus et de leur fréquence, et de pôles multimodaux de transport
- Conditionner le financement par la ville de Paris du contrat de plan État-Régions (CPER) Ile de France 2024-2030 actuellement en négociation afin que 10 % de la contribution parisienne serve l'objectif de l'accessibilité universelle
- Proposer via les représentants de la ville de Paris au conseil d'administration d'IDFM, une modification statutaire d'IDFM avec pour objectif de dédier 5 % du budget vers l'accessibilité universelle
- Faire de l'accessibilité une condition du vote favorable des contrats et projets d'IDFM des représentants de la ville de Paris au conseil d'administration d'IDFM
- Accorder le Pass Paris Access' à l'ensemble des personnes en situation de handicap porteurs d'une carte CMI ou de reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) sans condition de ressources et après un an de résidence au lieu de trois années comme actuellement exigé par la majorité sortante
- Plaider pour remettre la régionalisation du dispositif PAM (Pour Aider la Mobilité), qui de l'avis unanime des usagers a provoqué sa nette dégradation, et revenir à l'échelle de la Ville de Paris pour plus de souplesse, d'efficacité et de proximité avec les usagers

## **Pour des crèches municipales et une école communale parisienne inclusives**

- Faire de Paris une ville leader de l'école inclusive avec pour objectif 100 % des élèves handicapés accueillis dans le périscolaire à horizon 2032, notamment via le recrutement d'ASEM, et engager un plaidoyer avec l'État pour que le même objectif soit atteint sur le temps scolaire par le recrutement d'AESH
- Soutenir et intensifier l'achat de matériel adapté dans les écoles pour accueillir les enfants en situation de handicap et plaider auprès de l'État pour l'ouverture de classes spécialisées directement intégrées dans les écoles (unités localisées pour l'insertion scolaire) en proposant notamment un financement et un aménagement des établissements conjoints de l'État, de la région et de la Ville de Paris
- Faciliter l'implantation de classes Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA) et Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) et en intégrant systématiquement, dans les nouvelles constructions et les rénovations lourdes d'écoles parisiennes, des locaux adaptés permettant l'accueil de dispositifs d'enseignement inclusifs, en lien avec l'Éducation nationale et l'agence régionale de santé (ARS)
- Déployer l'apprentissage de la langue des signes de la crèche au collège avec la généralisation d'ateliers périscolaires dédiés
- Favoriser l'accueil des enfants handicapés dans les crèches publiques en formant systématiquement et régulièrement l'ensemble du personnel encadrant, et en recrutant des personnels spécialisés et dédiés à l'accueil des enfants parisiens en situation de handicap

## **Pour un accès universel aux loisirs et à la culture**

- Renforcer les clubs inclusifs, sections handisport et activités adaptées dans tous les arrondissements, et en particulier dans les quartiers de l'est et du nord, qui concentrent les carences d'accessibilité malgré les taux les plus élevés d'enfants bénéficiaires de l'AEEH et d'adultes bénéficiaires de l'AAH, en conditionnant des subventions supplémentaires aux associations sportives à leur engagement à l'objectif d'accessibilité universelle à horizon 2032

- 
- Étendre la gratuité d'accès aux piscines municipales à l'ensemble des équipements sportifs et culturels municipaux aux détenteurs d'une carte mobilité inclusion (CMI) et à un accompagnant de leur choix
  - Renforcer l'offre sportive handisport dans l'ensemble des centres sportifs municipaux pour permettre un accès effectif au sport à l'ensemble des Parisiennes et Parisiens
  - Charger l'Observatoire parisien des discriminations d'une mission spécifique de documentation et de rapport sur l'accessibilité sportive

## **Pour un logement accessible universellement**

- Doubler le nombre de logements sociaux en accessibilité gérés par les bailleurs sociaux parisiens pour atteindre l'objectif de 70 % à horizon 2032
- Amener les bailleurs privés à augmenter l'accessibilité de leurs logements via une exonération totale des frais de gestion municipale de gestion locative pour une durée de 3 ans, et une exonération partielle de 50 % au-delà
- Modifier le plan local urbain bioclimatique pour intégrer l'accessibilité universelle comme critère d'externalité positive selon lequel tout projet dépassant 50 % de logements accessibles, au lieu des 20 % prévus par la loi ELAN, bénéficiera d'un bonus de constructibilité de 15 % sur les règles de gabarit
- Créer, à horizon 2032, dix résidences de colocation inclusive pour personnes en situation de handicap et valides gérées par la ville, en coordination avec les bailleurs sociaux, de 200 places au total, avec un accompagnement médico-social intégré afin de lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap

## **Soutenir l'emploi et l'autonomie des personnes en situation de handicap**

### *Paris, employeur exemplaire*

- Former systématiquement tous les encadrants à une politique de ressources humaines permettant d'adapter les conditions de travail et les objectifs aux personnes en situation de handicap
- Atteindre un taux de 10 % d'agents municipaux en situation de handicap, corriger la surreprésentation des personnes en situation de handicap en agents de Catégorie C, et atteindre au moins 6 % d'agents municipaux dans les catégories A+ et A, à horizon 2032

- 
- Former l'ensemble des agents municipaux au rapport avec des usagers en situation de handicap et avec des collègues en situation de handicap, pour en finir avec les pratiques discriminatoires révélées dans certains services

## **Démocratiser les établissements et services d'aide par le travail (ESAT), valoriser les travailleurs**

- Accompagner la transformation des ESAT parisiens en entreprises inclusives en garantissant un accompagnement pour une rémunération digne des travailleurs, des droits sociaux renforcés, un accès à la formation et une participation aux décisions
- Conditionner le soutien financier, logistique et la commande publique au respect d'engagements précis
- Augmenter le nombre de marchés publics réservés aux ESAT et Entreprises Adaptées (EA) de 25 à 50 dès 2026, et le porter progressivement à 200 à horizon 2032
- Soutenir financièrement et logistiquement les initiatives de valorisation des productions des ESAT (stands, évènements, boutiques solidaires, etc.)